

- (11)- « ... Des mulâtres, dont les hommes prirent le nom d'habitants, et les femmes celui de signares...La population des noirs libres porte le nom de gourmets. Les habitants et les signares ont toujours été chrétiens... Les gourmets sont chrétiens aussi » Cf. In Boilat P.D, op cit, P 5.
- (12)- Cité par Gaucher J. Op Cit, P 48.
- (13)- Cité par Colin R. Op Cit, PP 187-188.
- (14)- Les Frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel forment une congrégation religieuse catholique d'enseignants fondée en 1819 par l'abbé Jean-Marie de la Mennais (1780-1860) et l'abbé Gabriel Deshayes, curé d'Auray (Morbihan) (1767-1841), qui voulaient former des maîtres chrétiens et ouvrir des écoles. Cette congrégation, créée à Ploërmel, commune du Morbihan, a été approuvée en 1822.
- (15)- Colin R., Op Cit, TI, P 243.
- (16)- Cité par Boucher D. Op Cit, TI, P 221.
- (17)- Définition G HARDY
- (18)- Définition B. DIAGNE
- (19)- Hardy G., Op Cit, PP 50-51.
- (20)- Colin R., Op Cit, P 307
- (21)- Définition le gouverneur général Brévié
- (22)- Colin R., Op Cit, P 113.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE :

- Sabeur Cherif Khaled. L'Afrique et le Maghreb. Une coopération sud-sud millénaire Alger, Casbah Editions, 2009, 347
- Sabeur Cherif Khaled, L'espace Sénégalais et la résistance à la pénétration Coloniale. Colloque internationale d'Alger : Mouvements de libérations et indépendance de l'Afrique. Alger, juillet 2009.
- Faidherbe (Le général), Le Sénégal, la France et l'Afrique Occidentale. Paris, Ed. Hachette, 1889.
- Nicolas. G, Dynamique de l'Islam au sud du Sahara. Paris, Ed. POF, 1981.
- Boilat P.D, Esquisses Sénégalaises. Paris, Ed. Bertrand, 1853.
- Bouche. D, l'enseignement dans les territoires de l'Afrique Occidentale de 1817 à 1920 : Mission civilisatrice ou formation d'une élite ? Thèse de Doctorat d'Etat, Paris, Librairie Honoré Champion, 1975, T I et T II.
- Bouche. D, Autrefois notre pays s'appelait la Gaule... Remarque sur l'adaptation de l'enseignement au Sénégal de 1917 à 1960, in Cahiers d'Etudes Africaines, Vol. III, N° 29, 1968, PP 110-122

la politique de semi-assimilation. « La finalité économique et technique de la promotion de l'école au niveau des masses », va être clairement soutenue, désormais, ce qui va compter c'est la formation d'un plus grand nombre des paysans et d'éleveurs pour accroître la production, notamment celle des arachides. « On rejoindra ainsi les objectifs de recentrage imposés par la grande crise économique de l'empire colonial français...Le gouverneur général Brévié (21) et l'inspecteur général de l'enseignement Charton apparaissent comme des figures de proue de cette politique, plus résolument antiélitiste et populiste que la précédente. On va former le plus possible d'agents économiques sujets français, peu importe la distance prise, pour les niveaux de base, avec la culture française. On continuera de former les fonctionnaires indigènes indispensables dans le creuset francophone, mais en mettant le holà aux assimilations de diplôme avec la métropole. Seule une petite élite sera admise à s'infiltrer jusqu'au niveau supérieur dans le système français proprement dit. » (22)

NOTES :

- (1)- Il s'agit des villes de Dakar, Saint-Louis, Rufisque et Gorée
- (2)- Les résidents des quatre communes jouissaient des droit que confère la citoyenneté française.
- (3)- Le Général Faidherbe
- (4)- Boilat P.D, Esquisses sénégalaises Paris, Ed. Bertrand, 1853, pp 9-10.
- (5)- Belle A (1753-1832), ministre de l'église anglicane. Chapelain de Madras, il avait mis en application cette méthode entre 1790 et 17895. Lancaster J. (1718-1838), simple ouvrier, était devenu maître d'école à Londres.
- (6)- Gaucher J. Les débuts de l'enseignement en Afrique francophone, Paris, le livre africain, 1968, P 28.
- (7)- Bouche D. L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique occidentale de 1817 à 1920, Paris, Honoré Champion, T I, P 54.
- (8)- Cité par Hardy G., l'enseignement au Sénégal de 1817 à 1874, Paris, Ed. Emile Larose, 1920, P 4.
- (9)- colonel Schwartz Définition
- (10)- Cité par Gaucher J. Op Cit, P 22

année nous renouvelons par moitié ou par tiers, notre public scolaire. Vous en savez assez, allez aux champs, et laissez place aux nouvelles générations... Pour les intelligences d'élite, nous avons prévu le passage à l'école régionale... l'école de village n'est pas une école à diplômés : Elle manquerait son but, si elle se laissait aller à cette ambition. »(19)

La nouvelle école se répartissait en effet autour de trois instances. Le premier niveau était celui des écoles de villages dirigées par des instituteurs indigènes. « Cellules de base d'éducation des masses généralisées à partir d'un apprentissage sommaire du français qui servira à communiquer avec les agents de l'appareil d'Etat et apportera un certain perfectionnement mental et moral civilisateur » (20).

Le deuxième niveau était celui des « écoles régionales ». Installées aux chefs-lieux des cercles, elles s'adressaient aux enfants des agglomérations administratives de petites et moyennes importances. Confiées à des maîtres européens, elles recrutaient parmi les « intelligences d'élite » des écoles de village et délivraient un « certificat d'études primaires pratiques » donnant accès à des emplois manuels ou à des emplois inférieurs d'auxiliaires de la fonction publique.

Le troisième niveau, celui des « écoles urbaines », installées dans les villes, elles n'accueillaient que les élites de la population et exceptionnellement des « recrues de la filière précédente ». Ces écoles délivraient un certificat d'étude primaire élémentaire donnant accès aux emplois privilégiés dans la fonction publique.

Cependant, l'école rurale « massifiée » devait prendre une plus grande importance entre les années 1930 et 1936. Pour ce faire, l'autorité coloniale procède au maintien de la structure éducative à trois étages, tout en modifiant le contenu de l'enseignement. Une politique d'association prendra la relève de

l'éducation des fils de chefs ou de grands dignitaires locaux, de faciliter la pénétration et la domination françaises.

3/ Du prétendu discours « humaniste » au discours « pragmatique »

Toute l'histoire de l'éducation coloniale au Sénégal a été marquée par trois lignes politiques qui correspondaient successivement à trois stratégies liées aux besoins de l'appareil colonial. La relance par le Général Faidherbe « des petits échelons scolaires » dans l'intérieur du pays à partir de la fin du XX^{ème} siècle, s'accompagnait d'une progression militaire. Il s'agissait de disposer des auxiliaires désormais indispensables à « l'extension de son appareil de domination et de conquête. » Ainsi, de 1903 à 1930, l'éducation était considérée comme l'instrument de la « conquête morale ». Cette politique trouvait son théoricien le plus actif en la personne de G. Hardy (17), nommé inspecteur général de l'enseignement en Afrique Occidentale Française (AOF), en octobre 1912. Hardy était contre une assimilation massive, défendue d'ailleurs vigoureusement par B. Diagne (18) à partir de 1934. L'inspecteur général croyait surtout à la « vertu civilisatrice » de la France qui sera l'arme essentielle de cette « conquête morale » qui devait suivre et approfondir la conquête militaire. Définissant les différentes structures d'enseignement, G. Hardy soulignait à propos des écoles des villages « organe d'apprivoisement, instrument de civilisation matérielle, telle est avant tout, la destination de l'école des de village. Et ses moindres caractères doivent répondre à ce double emploi. Elle ne procède pas par sélection, elle s'adresse à la foule des enfants. » Quant aux élèves « Il en est cependant dont la présence nous intéresse particulièrement : ce sont les fils des chefs et de notables... nous tenons à la main à ce qu'ils donnent l'exemple de la fréquentation scolaire. Leur absence aurait des effets déplorables... nous remédions à l'encombrement en limitant la durée de la scolarisation. Chaque

l'ouverture à Saint Louis , au mois de mars de la même année, du premier collège.

Par ailleurs, les Frères Ploërmel porteront leur attention sur un troisième domaine, à savoir, l'enseignement technique et professionnel. Il s'agit ici pour l'autorité coloniale d'adapter les filières de formation et d'enseignement à sa politique expansionniste. On s'écarte alors du discours humaniste pour adopter une vision plus « réaliste » et pragmatique. Pour ce faire, une première vague d'apprentis sénégalais, en majorité des mulâtres de Saint Louis et de Gorée, âgés de 15 à 18 ans, sont envoyés dès 1838 en formation à l'école d'apprentis de l'usine d'Indret. Il s'agissait de former des mécaniciens indigènes, pour remplacer les mécaniciens européens incapables de résister au climat. En 1848, la commission des comptoirs et commerce des côtes d'Afrique de l'ouest rappelle que la « présence – des Sénégalais sur les bateaux à vapeur- épargnaient chaque année, la vie de plusieurs mécaniciens blancs. Il faut encourager le goût que la jeunesse indigène montrait pour ce service » (16). Ainsi, Convaincus de l'utilité d'une école de formation professionnelle, les Frères Ploërmel achètent quelques outils et installent dans leur école primaire, un petit atelier avec trois ouvriers. Très vite, l'atelier des Frères paraît insuffisant et la question de l'enseignement technique est de nouveau relancée.

Ce faisant, désormais, Le débat est centré sur les objectifs de l'enseignement en général. Il faut pour l'autorité coloniale « des complices » et des auxiliaires, instrument indispensable à sa politique d'expansion et de domination. Le prétendu discours humaniste cède la place à un discours « pragmatique ». Désormais, adapter l'enseignement aux exigences de l'appareil colonial constitue l'objectif majeur de l'administration française. Mission civilisatrice ou formation d'une élite autochtone ? « L'école des otages », par exemple, avait pour mission, par

Ce faisant, les matières au programme restent modestes durant les premières années. La religion et la lecture sont enseignées aux petites classes alors que les premières classes en plus de la religion, apprennent l'écriture, le français et la géographie. En 1847, les frères ajoutent à leur programme l'algèbre, la géométrie et l'histoire qui est rigoureusement française. En 1850 puis en 1872 apparaissent successivement dans les programmes de la première classe la grammaire française, l'histoire latine, l'histoire de France, le dessin linéaire, l'histoire ancienne et enfin l'histoire romaine. Par ailleurs, et afin de garantir un maximum de réussite à leur méthode les frères interdisaient à leur élèves l'usage des langues africaines, non seulement en classe mais également en dehors de la classe. Cette discipline stricte et sévère a permis aux frères d'obtenir une certaine réussite sans pour autant cultiver l'intelligence des élèves qui ne faisaient que répéter et mémoriser les cours.

Enfin, en ce qui concerne les effectifs des élèves dans le cycle élémentaire ils étaient, en 1856, pour l'école de Saint Louis de l'ordre de 200 élèves dont 50 noirs pour la plupart des musulmans. Les trois écoles de Gorée, Rufisque et Dakar totalisaient en 1901, 96 élèves musulmans et 340 chrétiens, dont 342 noirs, 63 mulâtres et un blanc. Partant de ces chiffres, Il paraît évident que l'école des Frères est loin d'être une « école du peuple ». Elle est au contraire réservée à une petite élite surtout chrétienne et mulâtre. Par ailleurs, la présence d'une petite minorité de musulmans ayant accès au même enseignement que les chrétiens dénote, si besoin est, d'un prosélytisme religieux certain chez les frères de Ploërmel.

L'action éducative des Frères Ploërmel ne se limitera pas à l'enseignement élémentaire jugé insuffisant. En effet, c'est à partir de 1843 que des projets sont présentés en faveur d'un enseignement secondaire. Cette démarche sera couronnée par

coloniale était plutôt au service d'un petit noyau d'européens formant une classe de privilégiée parmi la petite société coloniale ainsi que les métis et un petit nombre de « gourmets » tous chrétiens. Ce sont ces derniers qui devront agir dans un deuxième temps sur les populations de l'intérieure. Le gouverneur de la colonie du Sénégal décrivait le 20 mars 1829 en ces termes les objectifs de l'école au Sénégal « Amener les habitants indigènes à la connaissance et à l'habitude du français et associer pour eux à l'études de notre langue celle des notions élémentaires les plus indispensables, leur inspirer le goût de notre bien... enfin créer chaque année parmi eux une pépinière de jeunes sujets propres à devenir l'élite de leurs concitoyens, à les éclairer à leur tour à propager insensiblement les premiers éléments de la civilisation européenne chez les peuples de l'intérieure, tels devaient être les fruits du nouvel établissement.» (13)

2/ l'élargissement du champ éducatif ou l'expérience des écoles des frères Ploërmel

Les frères de Ploërmel (14) prennent possession de l'école de Saint louis en 1841 après quatre ans de négociation entre les autorités françaises et l'abbé de la Mennais, supérieur de la congrégation. Ainsi, la congrégation va monopoliser l'enseignement élémentaire colonial jusqu'en 1903. Elle s'est fixée, néanmoins deux conditions. La première, exigeait des élèves qu'ils soient « élevés catholiquement » et la seconde, que le contenu des programmes et les méthodes employés seraient identiques à ceux des écoles françaises. C'est donc essentiellement un enseignement qui se définit comme catholique et français orienté vers une perspective étroitement assimilationniste. Les frères rompent ainsi avec la méthode d'enseignement mutuel initiée par J.Dard pour adapter » l'enseignement simultané, avec le découpage de l'école en divisions, qui deviendront plus tard des classes... » (15)

majorité de la composante de la colonie du Sénégal qui était désignée sous le vocable de « mulâtres ». C'est par ses derniers que devait passer « l'expansion colonisatrice ». (11)

Une première école ouvrait ses portes le 07 mars 1817 à Saint-Louis sous la direction de l'instituteur J.Dard. Il y avait à la rentrée de mars 07 élèves et leur nombre augmentait lentement pour atteindre neuf mois plus tard 80 élèves. L'instituteur tenait son école ouverte de sept heures du matin à six heures du soir. Les exercices d'écriture, de lecture et d'arithmétique se terminaient à quatre heures et demi, commençaient alors les « conférences » du maître qui avaient pour but d'exciter la curiosité des élèves en les entraînant vers la connaissance des principales lois de la nature mais aussi de leur faire « admirer la religion des chrétiens et de porter le germe de la civilisation dans ces jeunes cœurs ». (12) Cependant, J.Dard se rendit vite compte des limites de sa démarche et vint à explorer une autre voie basée sur l'apprentissage du français par le truchement de la langue wolof. Pour ce faire, il a élaboré une pédagogie à l'usage des écoles « wolof-françaises ». Il entreprit par ailleurs d'apprendre aux élèves à lire dans leur langue une collection de fables qu'il composa spécialement aux enfants du Sénégal. La méthode employée par J.Dard nous paraît aujourd'hui originale par la méthode employée et contradictoire par le fait qu'elle ne répondait pas aux objectifs fixés par l'administration coloniale qui ne projetait pas une adaptation des programmes d'enseignement à la réalité sénégalaise.

Ainsi, depuis le départ de J.Dard en 1820 et jusqu'à l'arrivée des Frères de Ploërmel en 1841, la politique éducative dans la colonie du Sénégal fut marquée par une période d'aterrissement et d'incertitude. Par ailleurs, le nombre d'élèves fréquentant les établissements 110 élèves, dont 6 européens, 71 mulâtres et 33 noirs. Nous sommes donc loin d'une « école du peuple », comme le souhaitait J.Dard lui-même. En fait, l'école

la première ils apprenaient à écrire sur une mince couche de sable qui recouvrait une table... Dans la deuxième classe, ils traçaient sur l'ardoise les syllabes de deux lettres... Il fallait atteindre la septième classe pour commencer à écrire à l'encre sur le papier. Pour lire, les élèves, par groupe de neuf, épelaient une lettre, chacun à leur tour, sous la direction d'un moniteur... L'arithmétique se limitait aux quatre règles ». (7)

La méthode dite de l'enseignement mutuel a été pratiquée pendant vingt quatre ans et l'envoi d'un instituteur au Sénégal par le gouvernement français de l'époque ne relevait pas cependant d'une politique éducative systématique et délibérée. En effet, la question scolaire ne paraissait pas, tout au moins au début, la préoccupation majeure des autorités coloniales. A l'intérêt économique s'ajoutait un objectif non moins important : celui du prosélytisme religieux et de la mission civilisatrice de la France. « La pureté de sa morale (le christianisme), écrivait le ministre de marine, favoriserait les progrès de la civilisation... rien n'est plus propre à rapprocher les hommes, qu'une religion qui tend sans cesse à la paix et au bonheur des peuples. » (8)

Cependant, cette politique visant à attaquer de front l'Islam au Sénégal inquiétait au plus haut point le colonel Schwarz (9) qui devait, dès le 18 juillet 1817, exposer ses points de vue au ministre de la marine. Ce dernier, approuvant les inquiétudes du colonel, confirma ses positions par écrit le 31 décembre 1818. Il s'agissait pour le ministre de la marine de renoncer à l'idée « de lier au plan de la Colonisation un plan de mission destiné à la conversion des africains. Le temps n'est pas encore venu d'introduire le christianisme parmi les indigènes des rives du Sénégal, et ils seront préparés beaucoup mieux, quoique de loin, par le travail et l'instruction élémentaire, que par des tentatives de prosélytisme prématurées et peut-être dangereuses. »(10) L'appareil éducatif devait donc, dans cette perspective s'adresser en premier lieu à la

système éducatif continue à fonctionner comme avant. L'école française installée dans un premier temps à Saint Louis puis par la suite dans les trois autres communes, était surtout destinée à une minorité d'Européens et de mulâtres, généralement chrétiens et allait dans un deuxième temps intégrer des musulmans, fils de notables. La politique d'expansion et de domination française devrait s'accompagner, selon certains militaires comme notamment le Général Faidherbe (3), d'un élargissement du champ éducatif à la population musulmane.

-1/ « L'enseignement mutuel », ou les prémices de l'enseignement colonial au Sénégal.

La petite société coloniale sénégalaise était, avant l'arrivée du premier instituteur français chargé d'ouvrir une école, une société sans école. En effet, chaque famille, nous dit l'abbé Boilat « confiait ses garçons à un militaire qui se chargeait de les instruire pour un prix convenu. Les jeunes n'apprenaient que la couture » (4). J. Dard était le premier instituteur désigné par le ministre de la marine et des colonies le 5 août 1816. Il devait notamment donner un enseignement basé sur la méthode introduite au royaume Uni par A. Bell et J. Lancaster(5). Cette méthode, qui devait prendre le nom « d'enseignement mutuel », était basée sur le principe de réciprocité de l'enseignement entre les apprenants. En fait, les « écoliers les plus capables servaient de maître à ceux qui l'étaient moins, grâce à ce système, une école toute entière pouvait s'instruire elle même sous la surveillance d'un seul maître. »(6)

Les promoteurs de cette méthode publiaient en France, en 1816, un manuel pratique « d'enseignement mutuel » pour les écoles élémentaires. Le manuel portait, entre autre, sur la manière d'organiser l'enseignement, la disposition intérieure d'une salle de classe et le nombre des élèves. Les matières inscrites aux programmes se limitaient à la « prière, à la lecture et l'arithmétique. Les élèves étaient divisés en huit classes. Dans

Quelques aspects de l'enseignement colonial au Sénégal

SABEUR CHERIF KHALED

Maître de conférences

Université d'Alger 2

Département d'Histoire

Résumé :

Notre propos porte sur l'étude de quelques aspects de l'enseignement élémentaire colonial au Sénégal, notamment celui qui a concerné les populations musulmanes autochtones. Le Sénégal fut, en effet, l'un des pays africains francophones le plus exposé à la politique coloniale française dite d'assimilation. D'abord dans les quatre communes de plein exercice (1), ensuite dans le reste de la colonie. Il s'agit pour nous de voir comment, au-delà du discours humaniste concernant la nécessité de l'instauration d'un système éducatif, cet enseignement a été mis principalement au service de l'expansion et de la domination coloniale française. Celle-ci devait se réaliser grâce à des auxiliaires et des « complices » chargés de faciliter la tâche aux autorités coloniales françaises. Pour ce faire, l'administration coloniale française porta ses efforts à partir de 1816 sur l'introduction de l'enseignement français dans les quatre communes de plein exercice. (2) Ce n'est qu'à partir de 1858 que l'on s'occupa d'organiser officiellement l'enseignement au-delà de Saint-Louis, Dakar, Rufisque et Gorée. Certes, La population musulmane du Sénégal avait, avant la pénétration coloniale française, son propre système d'éducation. Dans les villes comme dans les villages les plus lointains, ce sont les marabouts qui ont la charge de l'éducation des enfants. Avec la pénétration, le